

Bernard Rappaz cesse sa grève de la faim

By *meier*

Created 12/23/2010 - 17:26

Suisse

Bernard Rappaz se nourrira dès le 24 décembre après 120 jours de grève de la faim. Il suit ainsi la recommandation de la Cour européenne des droits de l'homme qui l'a enjoint de cesser sa grève dans l'attente de son jugement qui devrait tomber dans deux ou trois ans.

Dans un communiqué diffusé jeudi, Bernard Rappaz remercie tous ceux qui, en Suisse et ailleurs, "ont manifesté leur solidarité". Il déplore que "la Suisse renie les droits humanitaires en acceptant qu'un détenu meure de faim derrière les barreaux".

Le chanvrier dénonce encore le fait que "les juges fédéraux soient issus de partis politiques". Selon lui "la Suisse a désormais basculé dans l'extrême-droite populiste et le fascisme".

"Mon action a permis au secteur médical de se positionner unanimement pour le respect des droits de l'homme et le rejet de la torture moyenâgeuse du nourrissage forcé", écrit-il encore.

L'avocat de Bernard Rappaz est très content et soulagé de la décision de son client de se réalimenter. "Je vais passer un Noël tranquille", a-t-il indiqué à l'ATS.

Satisfaction aussi du côté du département valaisan de la sécurité: "Sa décision est une bonne décision et je suis soulagée pour lui et pour moi", a déclaré à l'ATS la cheffe du département Esther Waeber-Kalbermatten.

Depuis le 20 mars

Bernard Rappaz a entamé sa grève de la faim le jour de son entrée en prison, le 20 mars 2010. Il contestait ainsi sa peine de cinq ans et huit mois pour violation grave de la loi sur les stupéfiants et autres délits.

Il a obtenu une interruption de peine de quinze jours en mai dernier, puis des arrêts domiciliaires en juillet. Hospitalisé aux Hôpitaux universitaires de Genève, il a toujours refusé d'être nourri de force.

Les médecins ont respecté cette volonté, malgré l'arrêt du Tribunal fédéral et l'injonction des autorités politiques et judiciaires valaisannes de le nourrir de force. Le médecin en charge de Bernard Rappaz a déposé deux recours au TF, dont l'un a été jugé irrecevable le 3 décembre dernier.

A la veille de Noël

Après le refus du Grand Conseil valaisan d'accorder sa grâce le 18 novembre dernier, l'avocat du chanvrier de Saxon a déposé une nouvelle demande d'interruption de peine auprès d'Esther Waeber-Kalbermatten. En vain.

Ayant épuisé toutes les démarches légales en Suisse, Me Neeman a déposé en décembre un recours auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. Cette dernière a rejeté la demande de mesures provisionnelles et n'a donc pas ordonné au gouvernement suisse de libérer Bernard Rappaz le temps de la procédure.

Les juges de Strasbourg ont néanmoins demandé au détenu d'interrompre sa grève de la faim dans l'attente du jugement. Un jugement qui n'interviendra certainement pas avant deux à trois ans, avait alors précisé à l'ATS Me Neeman.

Avec sa décision, Bernard Rappaz met fin à 120 jours de grève de la faim. Son cas aura posé la question de l'alimentation forcée et de l'éthique médicale et mobilisé des personnalités en Suisse et ailleurs, comme Jean-Charles Rielle (PS/GE), Jean Ziegler ou Daniel Cohn-Bendit.

Depuis début décembre, le détenu valaisan prenait des vitamines, du sucre et du sel. Il se réalimentera doucement et sous contrôle médical dès la veille de Noël.

Source URL: <http://www.lematin.ch/actu/suisse/bernard-rappaz-cesse-greve-faim-365232>